Édition du 25 février 2015

NOUVELLES DE L'AQIS

Une nouvelle direction générale à l'AQIS

Madame Jacqueline Babin, présidente du conseil d'administration de l'AQIS est heureuse d'annoncer la nomination de Mme Anik Larose à titre de nouvelle directrice générale de l'organisme. Elle succédera à Mme Diane Milliard qui prendra sa retraite le 31 mars 2015 après plus de 23 ans à la tête de cette organisation.

Mme Larose a travaillé pendant plus de vingt ans dans le domaine des arts, spécifiquement à des postes de gestion et de communication. Issue du milieu de la musique, elle est détentrice d'un diplôme de deuxième cycle spécialisé en gestion d'organismes sans but lucratif. Gestionnaire dynamique et rassembleuse, elle sait insuffler et transmettre sa vision à une équipe de travail. Ses connaissances en philanthropie, en organisation événementielle et en gestion des organisations (ressources humaines et financières) ainsi que ses fortes habiletés de communicatrice, font d'Anik Larose, une leader solide, positive et efficace au sein d'une organisation.

Mère d'une jeune femme ayant une déficience intellectuelle, elle s'est impliquée depuis plus de 15 ans dans le milieu associatif en déficience intellectuelle au sein de comités et de conseils d'administration. À titre de conseillère aux communications, Anik Larose s'est appliquée depuis septembre 2009 au sein de l'AQIS à mettre ses capacités, talents et expériences tant professionnelles que personnelles au service du développement de la participation sociale des personnes ayant une limitation fonctionnelle et à défendre leurs droits. C'est avec beaucoup d'enthousiasme qu'elle accueille ce nouveau mandat de direction générale afin de poursuivre le travail titanesque entrepris par de nombreux parents qui, depuis la création de l'AQIS en 1951, n'ont ménagé aucun effort afin de donner à leur fille et leur fils, une vie stimulante et bien ancrée dans une société respectueuse et inclusive.

Sa candidature a été retenue à la suite d'un concours public. La date d'entrée en fonction est prévue pour le 1er avril 2015.

Lancement d'un Guide de pratique attendu par les parents

C'est le 29 janvier dernier que la Fédération québécoise des CRDITED a fait le lancement du Guide de pratique pour l'intervention précoce auprès des enfants de 2 à 5 ans présentant un retard global de développement. L'AQIS a participé aux travaux de l'élaboration de ce guide et le point de vue des parents était représenté par Anik Larose, conseillère aux communications et mère d'une jeune femme ayant une déficience intellectuelle.

Ce Guide a été élaboré selon la méthodologie préconisée par l'Institut national d'excellence en Santé et en Service sociaux (INESSS). Il présente des recommandations touchant trois volets de l'intervention offerte aux enfants âgés de 2 à 5 ans présentant un retard global de développement ainsi qu'à leurs parents. Le premier volet aborde les modèles d'intervention, les approches, les interventions et les stratégies permettant d'accroître le quotient de développement de ces enfants. Le deuxième volet s'intéresse aux outils de mesure validés couvrant les différentes sphères de leur développement. Enfin, un dernier volet propose des programmes de soutien aux parents afin que ceux-ci soient mieux outillés pour soutenir chez leur enfant, le développement de la communication et du langage, et pour faire face de façon positive aux problématiques comportementales, s'il y a lieu.
Tout au long du processus d'élaboration, les différentes parties prenantes ont été sollicitées que ce soit les parents, les experts des CRDITED dont ceux du CRDITED MCQ-IU, ceux des établissements partenaires (CRDP, CSSS) ainsi que des professeurs-chercheurs des universités québécoises.
Nous invitons les associations membres de l'AQIS a fait connaître ce Guide aux parents de jeunes enfants et qu'ils puissent ainsi connaître les meilleures pratiques dans le domaine et ainsi, demander que dans chacune des régions, elles soient connues et appliquées. Pour consulter les outils et documents : **cliquer ici**.
(Texte inspiré du communiqué de presse de la FQCRDITED)

Annick Rojotte, *CROM*; Katleen Picard, *CRDITED de Montréal*; Marlène Galdin, *CRDITED MCQ-IU*; Joanne Larose, *chargée de projet et rédactrice du Guide, CRDITED Montérégie-Est*; Anik Larose, *AQIS*.

Le lancement de la SQDI 2015

Le lancement de la SQDI 2015 aura lieu le 4 mars dans le cadre du vernissage de l'exposition D'un œil différent à l'Écomusée du fier monde en présence des deux co-porte-paroles, Vincent-Guillaume Otis et Gabrielle Marion-Rivard.

Voici une invitation pour vous! Au plaisir de vous y rencontrer!

Plus semblable, vidéo de promotion pour la Semaine québécois de la déficience intellectuelle

Dans le cadre de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle, l'AQIS a voulu réaliser une vidéo parlant des préjugés vécus au quotidien par des personnes ayant une déficience intellectuelle.

Nous vous invitons à visionner la dernière capsule réalisée par Jonathan Boulet-Groulx ***Plus semblable***, dans laquelle Anne, Gabriel et Sylvie parlent de ce sujet lors d'une conférence donnée dans une école secondaire de Laval. « Plus semblable que tu penses », est le titre de la conférence présentée au Collège Letendre devant 300 étudiants de secondaire 5. Suivez-les dans leur préparation à cet événement et découvrez-les au quotidien nous parler de leurs rêves et de leur passion. Leur réflexion sur la déficience et la différence est poignante et bouleversante.
Ce projet a été rendu possible grâce au soutien financier du programme d'Initiative pour l'intégration communautaire du Gouvernement du Canada.

Le site de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle 2015

Nous vous invitons à consulter et à faire connaître le site de la SQDI. On y retrouve plusieurs informations, les activités classées par région, des vidéos, du matériel, etc. Bonne visite!

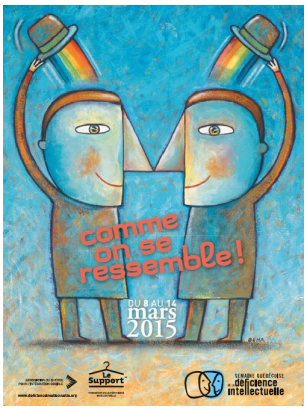

http://sqdi2015.deficienceintellectuelle.org

L'Art pour tous: Table ronde sur l'accessibilité universelle aux arts

Dans le cadre de l'exposition D'un œil différent (du 4 au 15 mars 2015) présentée à l'Écomusée du fier monde, cette activité est organisée par l'Association du Québec pour l'intégration sociale et s'insère dans la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle.

Depuis quelques années, des projets novateurs et inspirants prennent vie afin d'accroître la participation des personnes présentant une limitation fonctionnelle à la création et à l'appréciation de différentes formes d'art. Vous êtes invités à assister à une table ronde pour en discuter, pour illustrer des exemples d'accessibilité universelle et pour trouver des pistes de développement afin d'accroître l'accès aux arts aux personnes vivant notamment avec une déficience intellectuelle.
Animation : Mireille Tremblay, Ph.D. professeure au Département de communication sociale et publique de la Faculté de communication de l'UQAM

Participants :
Maïgwenn Desbois, Maï(g)wenn et les Orteils, danse
Catherine Bourgeois, Joe Jack et John, théâtre
Claude Chapleau-Champagne, Tandem créatif, arts visuels
André Vincent, Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Vendredi 13 mars 2015, 9 h 30 à 12 h 30
Entrée libre

Écomusée du fier monde
2050, rue Amherst
Métro Berri-UQAM

33e Congrès annuel de l'AQIS

C'est avec fierté que nous vous invitons à participer en grand nombre au 33e Congrès annuel de l'Association du Québec pour l'intégration sociale qui aura lieu cette année au Delta Sherbrooke les 21, 22 et 23 mai. Ce congrès est organisé en collaboration avec l'Association de Sherbrooke pour la déficience intellectuelle.

Nous vous invitons à prendre connaissance du **contenu du programme**. Plusieurs activités et ateliers sont organisés pour vous. N'oubliez pas aussi les conférences du Colloque Recherche Défi ainsi que notre traditionnel banquet du vendredi soir!
Nous vous espérons nombreux à cet événement annuel important pour le milieu de la déficience intellectuelle. Bienvenue à VOTRE congrès!

NOUVELLES EN BREF

Séminaire : La loi 52 sur les soins de fin de vie : les dérives à éviter

L'AQIS a assisté, le 28 janvier 2015, à un séminaire de madame Jocelyne Saint-Arnaud, professeure de l'École de santé publique de l'Université de Montréal, qui a fait une étude exhaustive du développement et de la mise en place des pratiques institutionnelles d'euthanasie dans les pays où elle a été légalisée. Voici quelques éléments de sa présentation.

En considérant qu'une dérive est :
- un processus qui s'échelonne dans le temps;
- par lequel une pratique éthiquement acceptable pour un groupe ayant des caractéristiques définies est d'abord admise, mais que graduellement, elle s'étend à d'autres groupes qui n'ont pas ces mêmes caractéristiques;
- et qu'ainsi, nous sommes amenés à accepter des pratiques éthiquement inacceptables selon les critères initiaux;

Mme Saint-Arnaud conclue qu'il y a bel et bien eu des dérives dans ces pays. Par exemple, l'élargissement de l'accès à l'euthanasie aux enfants belges est une dérive car, au départ, seuls les adultes y avaient droit. Il en est de même aux Pays-Bas qui ont élargi l'accès aux enfants de 14 ans et plus.
Nous avons appris aussi qu'une étude sous confidentialité aux Pays-Bas a révélé qu'en 2010, soit plusieurs années après la dépénalisation, 23% des euthanasies n'avaient pas été rapportées. La comparaison des cas rapportés avec ceux qui ne l'ont pas été démontre sans surprise que c'est dans cette dernière catégorie que l'on retrouve le plus de manquement aux règles établies.
Enfin, sous une note plus positive, aucune étude n'a démontré que les personnes dites vulnérables seraient plus susceptibles que les autres groupes de mourir euthanasiées.
Parmi les suggestions que Mme Saint-Arnaud fait pour le Québec en vue de l'entrée en vigueur en décembre prochain de la *Loi sur les soins de fin de vie*, qui inclut rappelons-le, les soins palliatifs et l'aide médicale à mourir (euthanasie), citons :
- adopter de critères cliniques clairs et uniformes pour juger de l'aptitude d'une personne (la Loi réserve actuellement l'euthanasie aux personnes aptes);
- développer des soins palliatifs et leur inclusion dans la formation médicale;
- offrir des soins palliatifs et si les douleurs ne sont pas apaisées, offrir la sédation palliative continue;
- si ces offres sont insuffisantes à soulager adéquatement la douleur ou si elles sont refusées par la personne, répondre à la demande d'euthanasie;

- préciser des lignes directrices institutionnelles pour traiter des demandes d'euthanasie ;
- favoriser le dépistage et le traitement des dépressions chez les personnes âgées, les personnes gravement atteintes et les personnes en fin de vie.
Souhaitons qu'une réflexion concertée se poursuive, et qu'elle inclue toutes les personnes concernées.

Projet de loi 10 - Séminaire de l'IRSPUM du 26 janvier 2015

L'Institut de recherche en santé publique (IRSPUM) a organisé un séminaire scientifique spécial sur les implications du Projet de loi no 10 modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales au Québec. Les conférenciers étaient Damien Contandriopoulos, Paul Lamarche, Réjean Hébert et François Béland.

Ces chercheurs considèrent qu'à la lumière de la recherche, la réorganisation administrative que consiste le projet de loi ne peut aucunement améliorer la prestation des services du réseau. Par ailleurs, ils soutiennent que le postulat selon lequel le regroupement des établissements va mener à une économie d'échelle est faux.
Selon eux, les prochaines années seront consacrées à essayer de trouver des moyens de rendre fonctionnelle une organisation dont la structure est à la base dysfonctionnelle.
La présentation vidéo et les documents de ce séminaire sont disponibles **en cliquant ici**.

Adoption du projet de loi 10 le 6 février 2015 avec amendements

Le projet de loi 10, Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales, a été adopté sous bâillon. La nouvelle loi entrera en vigueur le 1er avril. Voici quelques éléments (non exhaustifs) suite aux amendements effectués.

Notons d'abord que la principale préoccupation que l'AQIS a communiquée en commission parlementaire concernait la représentation des personnes et des familles. Les amendements apportés y répondent par le maintien des comités des usagers locaux et par l'ajout de postes de membres indépendants au conseil d'administration des établissements régionaux, comme il est mentionné plus bas.
De façon générale, l'agence et les établissements publics de chaque région sociosanitaire seront fusionnés pour former un seul établissement public nommé C*entre intégré de santé et de services sociaux* (CISSS) ou *Centre universitaire intégré de santé et de services sociaux* (CUISSS) lorsqu'il inclut un institut universitaire.
De façon particulière, trois régions comprendront plus d'un centre intégré (CI) ou centre universitaire intégré (CUI). Ce sont : Montréal (5 centres), la Montérégie (3 centres) et Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (2 centres).
Les anciens établissements fusionnés prendront le nouveau nom d'**installation**. Par exemple, les CSSS, les CRDITED seront dorénavant des installations.
Il y aura toutefois une particularité pour les régions Capitale-Nationale, Estrie, Montréal, Laval, Laurentides et Montérégie. Dans ces régions, certains établissements ne seront pas fusionnés. On les appellera les **établissements regroupés**. Ils poursuivront leurs activités selon ce qui est prévu à leur permis. Ils seront cependant administrés par le conseil d'administration de l'établissement public issu de la fusion (CI ou CUI). Deux centres de réadaptation en déficience intellectuelle font partie de ces établissements regroupés (non fusionnés). Il s'agit du Centre Miriam de Montréal et du CRDITED de l'Estrie.
Le conseil d'administration du CISSS sera composé de 17 personnes, soit 6 désignées par l'instance qu'elles représentent (incluant le comité des usagers du CISSS), 2 nommées par le ministre à partir d'une liste de noms et 9 personnes indépendantes.
Parmi les personnes indépendantes, une place est réservée pour chacune des expertises suivantes :
- expertise dans les organismes communautaires
- expertise en protection de la jeunesse
- expertise en réadaptation
- expertise en santé mentale
- expérience vécue à titre d'usager des services sociaux (autre que le comité des usagers)

Tout comité des usagers (CU) continue d'exister et d'exercer ses responsabilités au sein du CISSS à l'égard de chacune des installations inscrites au dernier permis de l'établissement fusionné ou regroupé. Le CISSS doit accorder à ces comités des usagers le budget particulier fixé à cette fin dans son budget de fonctionnement. Ce qui change, c'est que le CU sera sous la responsabilité du CU du CISSS et non de l'installation (auparavant appelée établissement).
Pour plus d'informations, les membres de l'AQIS peuvent se référer au courriel qu'ils ont reçu de l'AQIS à cet effet.

Campagne de lettres collectives du mouvement PHAS

La campagne de lettres pour faire connaître notre insatisfaction face aux services ou à l'absence de services se poursuit. Participez-y en grand nombre. Voici quelques moyens pris par des groupes de base pour susciter la participation de leurs membres :

Envoyer les documents de la campagne par courriel.
Envoyer les documents par la poste (par exemple insérés dans votre bulletin).
Publier un article dans votre bulletin (PHAS peut fournir l'article).
Solliciter quelques-uns de vos membres les plus enclins à cette action.
Mettre les documents et les informations sur votre site internet.
Faire des envois au sujet de la campagne avec votre compte Facebook.
Organiser une rencontre de vos membres avec les Mouvement PHAS sous forme de présentation, atelier, café-rencontre, assemblée, clinique, etc.
Inviter PHAS à tenir une table d'informations ou un kiosque lors d'un événement.
Référer les personnes intéressées au Mouvement PHAS.
Compléter des plaintes lors d'activités (rencontres, réunions et autres).
Proposer aux personnes qui vous font part d'un problème d'accès de participer à la campagne.
Tournée de campagne : ***Invitez le Mouvement PHAS à venir vous rencontrer. Il se déplace partout au Québec sans frais.***
En bref :

- La date-limite pour le dépôt des plaintes est le **15 avril** !
- N'oubliez pas de nous envoyer les liens internet vers vos bulletins et autres publications en lien avec la campagne!
- **Version anglaise** de la lettre de plainte maintenant disponible sur le site web.

Pour toute l'information et le matériel : **cliquer ici**.

Programme troubles du comportement (TC) et troubles graves du comportement (TGC)

En décembre dernier, le CRDITED de la Mauricie et du Centre-du-Québec a procédé au lancement officiel du Programme TC-TGC : Pour mieux comprendre et intervenir auprès des personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme vivant des situations à défis.

Le programme est disponible sur le site du **CRDITED-MCQ-IU**.

Bulletin d'information RI-RTF

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a mis en ligne son tout dernier bulletin d'information Pour tout savoir sur l'implantation des changements concernant les RI-RTF (ressources intermédiaires et les ressources de type familial). L'édition de février 2015 traite de la relation entre l'établissement et la ressource.

Le précédent, celui de novembre 2014, traitait du nouveau Cadre de référence qui remplace le *Guide d'orientation sur la pratique professionnelle et la ressource de type familial* (mai 2003) et le *Cadre de référence sur les ressources intermédiaires* (avril 2001).
Ces bulletins, et d'autres, sont disponibles en **cliquant ici**.

Groupe de concertation en adaptation scolaire (GCAS)

Voici quelques-uns des sujets qui ont été traités au GCAS du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), le 6 février 2015.

Anglais intensif
Le dossier de l'anglais intensif refait surface. En effet, suite aux rapports du Conseil supérieur de l'éducation et de l'École nationale d'administration publique, le MELS a décidé de rendre obligatoire l'implantation de l'anglais intensif vers la fin du primaire. Les écoles pourront décider si elles le feront en 5e ou 6e année.
Service régional de soutien et d'expertise pour les élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDAA)
En raison du démantèlement des directions régionales du MELS, il avait été annoncé que les services de soutien et d'expertise pour les EHDAA seraient abolis. Il y a eu un revirement à cet effet : La structure est maintenue dans toutes les régions et un représentant par région est en communication avec le MELS. Le changement se situe au niveau du financement qui passe dorénavant par l'intermédiaire des commissions scolaires.
Programme CAPS et Guide de soutien à l'évaluation
Le nouveau programme CAPS - Compétences Axées sur la Participation Sociale – pour les élèves ayant une déficience intellectuelle moyenne à sévère de 6 à 15 ans est finalisé. L'application volontaire devrait débuter à la rentrée 2015-2016 par 6 projets-pilotes (6 élèves) à la suite de quoi la recommandation devrait être faite au ministre pour l'adoption du programme afin qu'il remplace les programmes actuels d'études en français, mathématiques et sciences dès 2016-2017. L'AQIS se désole que la fonction « instruire » soit évacuée de l'évaluation qui, au détriment des matières de base, ne portera que sur les compétences suivantes : communiquer, exploiter l'information dans son environnement, interagir avec son milieu, agir avec méthode et agir de façon sécuritaire.
Adaptation de l'enseignement : document d'information
Le MELS a produit un document d'information s'adressant aux professionnels et aux gestionnaires du réseau scolaire, à qui il a été présenté l'automne dernier. Intitulé *Précisions sur la flexibilité pédagogique, les mesures d'adaptation et les modifications pour les élèves ayant des besoins particuliers*, nous croyons que ce document peut aider les parents à mieux comprendre les notions d'adaptation de l'enseignement et leur permettre d'assimiler le langage particulier du milieu.
Le document est disponible en format PDF en **cliquant ici**.

Documents pour impôts

Le temps des impôts arrive. Voici des documents, en français et en anglais, qui aideront les personnes handicapées et leurs proches à demander les crédits d'impôt dont ils ont droit au palier fédéral.

Impôt fédéral - faciliter la déclaration
Making tax time accessible to all Canadians

NOUVELLES DES MEMBRES

Invitation à la comédie musicale

Dans le cadre de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle qui se tiendra du 8 au 14 mars 2015 sous le thème, « Comme on se ressemble!», l'APICO organise encore cette année une comédie musicale où les personnes vivant avec une déficience intellectuelle ou un TSA peuvent poursuivre leur rêve et profiter d'une expérience de comédiens!

Cette 9e édition se tiendra le **jeudi 19 mars 2015 à 19 h** à l'Auditorium du CÉGEP de l'Outaouais, secteur Hull.
Vous voulez être séduits par des personnes qui réaliseront leur rêve et vivre une soirée inoubliable en leur compagnie? Hâtez-vous pour commander vos billets au coût de 20 $ chacun. Les places étant limitées, **vous devez réserver vos billets en téléphonant au 819 669-6219, poste 214**.

On vous attend en grand nombre! - L'équipe de l'APICO

INITIATIVE POUR L'INTÉGRATION COMMUNAUTAIRE

Formation sur le Modèle de développement humain / Processus de production du handicap (MDH/PPH) destinée aux familles et aux intervenants communautaires

En collaboration avec le Comité des usagers du CRDITED du Bas Saint-Laurent, l'AQIS a offert en janvier une formation de deux jours sur le Processus de production du handicap (PPH) et la Mesure des habitudes de vies (MHAVIE) à Rimouski destinée aux familles et aux intervenants communautaires. Cette formation a permis aux participants de s'approprier des concepts clés et des outils afin de cerner clairement les situations de handicap et de participation sociale de leur enfant (jeune ou adulte).

Cette formation de deux jours, donnée par Mme Sylvie Dubois, sera présentée à Montréal les 20-21 mars en collaboration avec l'Association de parents pour la déficience intellectuelle et les troubles envahissants du développement (APDITED). Le nombre de places étant limitées pour cette formation, nous avons rapidement atteint le nombre maximal d'inscriptions. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Nathalie Brière, agente de développement communautaire à l'AQIS au 514-725-7245, poste 25 / **nbriere@aqis-iqdi.qc.ca**.

PRÊTS, DISPONIBLES ET CAPABLES

Des personnes ayant une déficience intellectuelle excellent dans leur nouvel emploi

L'adéquation entre les besoins de main d'œuvre et l'offre de service des chercheurs d'emploi demeure un défi constant pour toute entreprise. Selon les résultats d'une vaste étude présentée dans le Diagnostic sectoriel de la main d'œuvre du commerce de détail 2012-2015, plus de la moitié des employeurs considère que l'attraction de candidats répondant à leurs besoins constituera un enjeu majeur pour les prochaines années.

Pourtant, peu d'employeurs ont recours aux services de recrutement clé en main offerts par les organismes d'employabilité. La collaboration entre l'organisme Trav-Action et le Costco de Sherbrooke est un exemple de réussite en termes de recrutement et d'intégration en emploi de personnes ayant une déficience intellectuelle qui mérite d'être soulignée.
À l'instar de plusieurs entreprises, le Costco de Sherbrooke a accru ses besoins de main d'œuvre pendant la période des Fêtes de fin d'année. Pour répondre à cette nécessité, dans le cadre du programme pancanadien *Prêts, disponibles et capables*, la prise de contact s'est établie facilement entre Madame Marie-Claude Marcil, coordonnatrice de l'organisme d'employabilité Trav-Action et Monsieur Jean-François Dufour, directeur général du Costco de Sherbrooke.
La mission de Trav-Action étant d'accompagner les personnes ayant des limitations fonctionnelles qui éprouvent des difficultés à obtenir ou à conserver un emploi, Madame Marcil a offert un soutien particulier à l'employeur afin de faciliter la démarche d'intégration dans leur milieu de travail. Elle a ainsi

informé Messieurs Jean-François Dufour et Jonathan Gagné, directeur des ressources humaines, des bonnes pratiques à adopter dans l'encadrement des personnes ayant une déficience intellectuelle.
L'équipe de conseillers en emploi a ensuite minutieusement sélectionné les meilleurs candidats qui répondent aux exigences des postes et aux valeurs de l'entreprise. Trois candidats ont soumis leur candidature et ont été reçus en entrevue. Le processus de recrutement et de placement s'est fait rapidement : en deux semaines, les trois candidats débutaient leur nouvel emploi.
Monsieur Dufour résume bien la philosophie d'entreprise qui règne chez Costco : «*Nous ne voulons pas créer une différence entre les personnes en emploi. Bien sûr, nous avons informé l'équipe de gestionnaires de notre adhésion [au programme Prêts, disponibles et capables] afin qu'ils soient sensibilisés et puissent intervenir adéquatement devant certaines situations. Nous croyons que les membres de Costco ressentent une grande fierté de cette implication sociale.*»
Le potentiel des personnes ayant une déficience intellectuelle à occuper un emploi régulier est grandement sous-estimé selon Monsieur Dufour. Les trois nouveaux employés ont accompli les tâches qui leur ont été confiées avec succès. Grâce à la collaboration entre l'organisme Trav-Action et le Costco de Sherbrooke, à l'encadrement et au support adaptés, trois nouveaux aides-commis ont ainsi excellé dans leur nouvel emploi.

Marie-Claude Marcil, *coordonnatrice Trav-Action*, Jean-Francois Dufour, *directeur général Costco*, Amélie Duranleau, *agente de liaison, AQIS* et Jonathan Gagné, *directeur des ressources humaines, Costco*.